CERCLE

MONTESQUIEU



RAPPORT

FINANCIER

2019

Assemblée Générale

24 septembre 2020

**Assemblée Générale du 24 septembre 2020**

Les comptes ont fait l’objet d’une comptabilisation informatique en année civile sous forme de comptabilité de trésorerie par enregistrement des encaissements et des décaissements.

La comptabilité de l’association étant désormais tenue par un expert-comptable, les dépenses engagées mais non encore réglées dans l’exercice clos sont désormais intégrées à la clôture dans les comptes. Cette évolution permet ainsi de donner une image plus fidèle de l’exercice clos.

Les comptes sont présentés de janvier à décembre 2019.

**Nos ressources propres** se sont élevées, pour 2019, **à 252 096 €** (200 570 € pour 2018).

Nous avons encaissé, pendant l’exercice, un montant total de cotisations de 127 560 € (2 cotisations de membres d’honneur de 1 200 €, 51 cotisations société de 600 €). Notre association comptait 433 membres, à jour de leur cotisation, à la fin 2019.

Nous avons poursuivi le partenariat avec plusieurs cabinets d’avocats « Amis du Cercle » qui partagent les valeurs du Cercle et s’engagent à soutenir nos actions, démarche qui a permis de collecter 110 000 € de dons sur 2019 (60 000 € en 2018).

Enfin, les dîners et évènements organisés par le Cercle (diners d’été et d’hiver, cocktails, ...) ont engendré un produit pour le Cercle de 14.536 €.

**218 596 €** **de dépenses** ont été enregistrées par le Cercle sur l’exercice 2019(193 497 € pour 2018).

L’assistance fournie par la société COGNIMEN avec Maylis BAYVET pour les missions de Déléguée Générale a représenté un montant de dépenses de 129 360 € (134 540 € en 2018).

Des tâches de secrétariat administratif ont continué à être confiées à des prestataires extérieurs pour un montant de dépenses de 8 500 € (700 € par mois en moyenne sur 2019).

La tenue de notre comptabilité par le Cabinet d’expertise-comptable ACTHEOS a donné lieu à 3 600 € d’honoraires annuels.

Des frais de déplacements, de missions et réception ont été réglés pour 16 295 € (10 892 € en 2018). Il s’agit des frais engagés pour les événements organisés par le Cercle ou ses Commissions et notamment la tenue d’un Conseil d’Administration à MARSEILLE, le 13 septembre 2019 pendant la JURISCUP, régate réunissant là-bas chaque année tous les professionnels du droit (2000 participants et 130 bateaux).

L’année 2019 a aussi donné lieu à des actions de communication menées conjointement avec l’AFJE, telles que la troisième édition du GRENELLE DU DROIT, le 15 novembre dernier à la Bourse de Paris sur l’avenir des professions et de la filière juridiques, pour un coût pour le Cercle de 11.578 €, et l’étude conjointe sur les rémunérations des professions juridiques pour 9 000 €.

Le Cercle a aussi poursuivi ses actions de soutien notamment à L’EXECUTIVE MASTER GENERAL COUNSEL 2019 de SCIENCES PO PARIS pour un montant de 5 800 € et en adhérant à l’INSTITUT DES HAUTES ETUDES SUR LA JUSTICE (IHEJ) pour un montant de 5 500 €.

Les frais d’abonnement bancaire mensuel et les frais de paiement en ligne par Carte bleue, d’un montant total de 2 131 € (2 019 € en 2018), correspondent à une dépense récurrente et sont restés assez stables.

**Le résultat de l’exercice 2019** ressort à **34 378 €** (**7 486** en 2018).

Le montant total des placements de la trésorerie de l’association à fin 2019, s’élève à la somme de 65 867 € (53 309 € sur le livret A et 12 558 € sur le compte sur livret), contre 65 426 € en 2018.

Vous trouverez en annexe le bilan et le compte de résultat simplifiés pour 2019.

Jacques-Olivier BOUDIN - Trésorier